



En mois de 2 mois ma bague en or gris a jaunit.

Par **milou_mel**, le **15/05/2009** à **15:35**

Bonjour,
Mon ami m'a offert une bague pour nos fiançailles ; un solitaire en or gris et diamant de chez l'enseigne TRESOR. Montant de la bague 499 euros.
Après avoir porté cette bague environ 2 mois la bague a commencé à jaunir, s'oxydée.
Je me suis rendu à la boutique pensant que je suis tombé sur un mauvais numéro...
La vendeuse me dit: non, non il faut faire un traitement (qui coûte quand même 30 euros) pour que la bague retrouve son aspect d'origine.
N'ayant pas été mise au courant de cela lors de l'achat, j'ai décidé de contacter le service client pour leur faire part de mon mécontentement.
Je souhaite faire un échange, que l'on me rembourse ou la gratuité du traitement.
Après plusieurs relances, sans nouvelle il m'a finalement contacté en me proposant un an de traitement gratuit.
J'ai refusé car j'ai des doutes sur la qualité de leur or, sachant que la DGCCRF m'a confirmé qu'un alliage à base d'or est difficilement oxydable.
Aujourd'hui je souhaite qu'il me rembourse contre la restitution de leur bague.
Il m'a recommandé à/r le 12/05/09.
Si je n'ai pas de réponse dans 10 jours je souhaiterais connaître la procédure pour une injonction de payer qu'en pensez-vous ?
Quelles sont mes recours ?
Cordialement,
M.L.

Par **Marion2**, le **15/05/2009** à **17:15**

Bonjour,
C'est très surprenant... J'ai moi-même des bagues en or blanc depuis X années (je fais même la vaisselle avec)... Jamais ces bagues n'ont jauni...
Il faudrait peut-être faire vérifier si c'est bien de l'or..
Cordialement.

Par **milou_mel**, le **16/05/2009** à **16:21**

bonjour, rnrnmerci pour la rapiditer de votre reponse!!!rnrnje vais contacter la dgccrf car j'ai trouver pas mal d'info qui pourrait les interesser, notamment le faite qu'il n'i a pas de poincon sur ma bague et :rnrn**L'or blanc étant plutot gris d'où sont appellation d'autrefois "or gris" subit un bain de rodhium ce qu'on appelle rodhiage pour avoir une belle couleur lumineuse blanche, un bijou en or blanc necessite un rodhiage une fois tous les deux à trois ans pour retrouver sa vivacité, il arrive que des bijoutiers peu scrupuleux vendent des bijoux en or jaune rodhiés pour les bijoux en or blanc, c'est tout à fait préjudiciable à la profession.**rnrnrnrnMerci

Par **Marion2**, le **17/05/2009** à **19:03**

Bonjour milou,rnrnJe vous confirme que jamais mes bagues en or blanc n'ont nécessité un rodhiage et n'ont jamais terni.rnrnBonne fin d'après-midi.

Par **milou_mel**, le **22/05/2009** à **09:59**

Bonjour Laure,rnrnQue puis je faire?rnrnSi je n'ai pas de reponse a mon recommandé, qu'il on recut le 12/05/2009?

Par **Marion2**, le **22/05/2009** à **12:28**

Bonjour,rnrnAllez dans une bijouterie et demandez si cette bague est bien en or blanc.rnrnSi la réponse est non, envoyez un nouveau recommandé AR où la bague a été achetée en spécifiant bien qu'il y a eu tromperie de leur part. Vous demandez le remboursement, sinon, dépôt de plainte.rnrnJe pense qu'on vous a vendu une bague en plaqué et non une bague en or. Pour le plaqué, il est vrai qu'au bout de quelques temps, il faut un bain.rnrnrnCordialement.

Par **milou_mel**, le **22/05/2009** à **12:47**

Bonjour Laure,rnrnMerci!!!rnrnje vous tiendrai informé des suites.rnrnBonne journéernrnML

Par **milou_mel**, le **25/05/2009** à **13:25**

Bonjour Laure,rnrnEt bien il se trouve ma bague est bien en or.rnrnCe que je trouve anormal c'est qu'elle s 'est oxyder en a peine 2 mois.rnrn Je vous assures que si la vendeuse avait dit a mon fiancé qu'il fallait faire un rhodiage de 30 euros tout les deux mois... j'ai rendu la bague!

car il y a possibilité de rendre les bijoux au bout de 1 mois si on n'est pas satisfait. Il devrait peut être prolonger ce délai au moins j'aurai pu constater que la couche d'or s'enlevait.. Je suis en colère car pour moi il y a eu un manque d'information et de renseignement sur le produit qu'on nous a vendu. Sachez que je n'ai eu aucune excuse de la part du service SAV, aucune explication, je trouve leur comportement lamentable! La bague a coûté 499 euros, si j'aurai su cela j'aurai acheté une bague en or jaune (le prix étant beaucoup moins élevé). Est ce que je peux quand même porter plainte pour non information? Est ce que la garantie de vice caché peut s'appliquer dans mon cas? Merci pour toutes vos informations. ML

Par **Stp**, le **20/08/2018** à **14:21**

Pour comprendre pour les bagues en or jaune change de couleur vous pouvez lire ce texte <https://bijouterierepentigny.com/bijouterie-repentigny-michel-st-pierre/>

Par **RIANELYS**, le **27/03/2019** à **15:38**

Bonjour, J'ai acheté il y a 6 mois une bague en or gris avec un diamant. Prix 790 €. 2 mois plus tard elle jaunissait. A la suite d'une visite dans une bijouterie, celui-ci m'a dit que ma bague avait besoin d'un rhodiage car l'or gris avait disparu. Je suis donc allée là où je l'ai achetée et là surprise la vendeuse me dit que c'est normal car c'est de l'or 9 carat. A l'achat la vendeuse ne m'en a jamais parlé. J'ai l'impression d'avoir été trompée. J'ai déjà eu des bijoux en or gris et jamais de problème et je ne savais pas qu'en or gris il existait plusieurs sortes d'or. Que puis-je faire?